

**Délibération n°240024**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 8 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

**Etaient présents** : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI, Michel CUPOLI, Sabrina PAULET

**Absents** : Sophie GRIMAUD ESCORISA (pouvoir donné à Agnès BRU), Jennifer RENAUDIN (pouvoir donné à Florence PORTRA), Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU)

**Secrétaire de séance** : Stéphanie ALVERNHE

**Date de la Convocation** : le 02/04/2024      **Date d’Affichage** : le 02/04/2024  
**Date de mise en ligne de la délibération** : le 11/04/2024

<b>Nombre de Conseillers</b> : 19	<b>Abstentions</b> : 0
<b>Présents</b> : 16	<b>Vote pour</b> : 19
<b>Votants</b> :19	<b>Vote contre</b> : 0

**Objet de la délibération** :

**DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS : MISE EN PLACE DE PANNEAUX AUX ENTREES DU BOIS DE LA GARDIE**

*Monsieur Le Maire expose :*

*Pour faire suite à l'aménagement d'un nouveau sentier de randonnée au sein des bois de la Gardie, sur les hauteurs de la commune, la Mairie a décidé d'installer trois grands panneaux réalisés par l'Office National des Forêts pour un montant de 5 818,80 € HT.*

*Il est proposé de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois d'un montant de 2 909 €, soit 50 % de cette dépense.*

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

**VU** l'article L5216-5 VI du code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n° DEL2022\_001 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois relative au dispositif de fonds de concours en faveur des communes 2022-205.

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement suivant :

	Dépenses (HT)	Recettes		
Panneaux aux entrées du bois de la Gardie	5 818.80 €	<b>Fonds de concours C2A</b>	<b>2 909 €</b>	<b>50%</b>
		Autofinancement commune du Séquestre	2 909.80 €	50%

- **SOLLICITE** auprès de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois un fonds de concours d'un montant de 2 909 €

Certifié conforme au registre.  
Fait à LE SEQUESTRE, le 8 avril 2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.



**Le Maire,  
Gérard POUJADE**

**La secrétaire de séance,  
Stéphanie ALVERNHE**